

ELECTIONS PROFESSIONNELLES
Jusqu'au 6 Décembre 2018

**Je
Vote**

de vos représentants dans les instances

- Commission Administrative Paritaire Départementale
- Commission Administrative Paritaire Locale
- Comité Technique d'Etablissement
- Commission Consultative Paritaire


**Syndicat
CFTC**
La Vie à Défendre



**VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?
MAIS VOUS, QUI PREND SOIN DE VOUS ?**

À LA CFTC, NOUS RÉPONDONS TOUJOURS À VOS DEMANDES

**POUVOIR S'OPPOSER,
TOUJOURS PROPOSER**

Jusqu'au 6 décembre 2018*

VOTEZ CFTC

*en fonction du mode de scrutin

Les positions CFTC :

- **Rémunérations :** La CFTC a signé le protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) qui a permis à tous les agents un petit plus financier face à une Administration qui a depuis gelé la valeur du point d'indice.
La CFTC réclame une politique salariale en rapport avec l'investissement quotidien des agents dans leurs services, le dégel de la valeur du point d'indice, des grilles de rémunération plus attractives, des plans de formation plus dynamiques et efficaces.
Les diplômes et les années d'étude doivent être mieux pris en compte dans les rémunérations
- **Le statut :** la CFTC reste attachée au statut actuel de la fonction publique.
- **Ressources humaines :** la CFTC déplore l'inadéquation grandissante entre les moyens humains et le nombre de patients accueillis.
Les conditions de travail se dégradent et les heures supplémentaires s'accumulent.
Des millions d'heures supplémentaires ne sont ni payées, ni récupérées faute de personnels de remplacement « *Marre d'être toujours rappelé(e) sur mes congés pour remplacer* ».
La CFTC réclame la création de poste pour assurer des soins de qualité en toute sécurité.
Ex : pour la gériatrie, la CFTC préconise le un pour un, soit 1 personnel pour 1 hébergé.
La CFTC demande avec force la titularisation des contractuels actuellement en poste.
- **Instances et dialogue social :** le projet de fusion des instances CTE et CHSCT n'est pas une bonne idée pour la CFTC car en particulier pour les conditions de travail, il nous paraît nécessaire de rester sur une instance spécifique. De plus la CFTC demande à ce que soit élargies les prérogatives du CTE en redonnant un rôle décisionnaire et non plus consultatif sur des questions comme l'EPRD, la gestion RH.
- **Ordre infirmier :** La CFTC n'a cessé de se positionner contre la mise en place de l'ordre infirmier. Suite à la parution des différents décrets rendant l'inscription obligatoire à tous les professionnels détenant le diplôme d'IDE, la CFTC demande qu'à minima les infirmier(e)s salarié(e)s soient exonéré(e)s de la cotisation ordinale.
- **Budgets hospitaliers :** la CFTC réclame plus de moyens financiers afin de faire face à l'augmentation constante des patients dans nos structures hospitalière, psychiatriques et gériatriques.
La T2A à 100% (Tarification à l'activité) doit être revue pour faire place à un système hybride à la fois de budget global et de financement à l'activité. L'activité des urgences doit être mieux prise en compte financièrement au vu de l'afflux de patient toujours plus nombreux chaque année.

Les nouveautés de ce scrutin :

Vous aurez à voter **plusieurs fois** lors de ce scrutin pour le CTE (titulaires, stagiaires et contractuels), les CAPL (titulaires), les CAPD (titulaires) et la CCP (contractuels). Selon le choix fait par votre établissement, vous aurez la possibilité de **voter soit papier soit par correspondance soit électroniquement** depuis un PC personnel ou de travail voire d'une tablette graphique ou de votre smartphone. Enfin un **équilibre Femme/Homme est instauré** lors de la présentation des listes de candidat, c'est pourquoi la CFTC vous présente des listes respectant **les ratios d'hommes et de femmes composant la liste électorale**.

La mission des élu(e)s CFTC

Au Comité Technique d'Etablissement

- l'organisation et les rythmes de travail,
- le projet d'établissement et le projet social (fermeture de lits, suppression de poste)
- l'EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses)
- les effectifs
- les critères de répartition de certaines de vos primes
- le plan de formation

Aux Commissions Administratives Paritaires

- l'évaluation de stage
- la titularisation
- l'avancement d'échelon et de grade
- la promotion
- le travail à temps partiel
- la demande de révision de note
- le détachement, la disponibilité
- la cessation d'activité
- le conseil de discipline

A la Commission Consultative Paritaire

- Réservée aux contractuels
- aux licenciements intervenant postérieurement aux périodes d'essai
- aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme.
- toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents contractuels.
- les demandes de révision du compte-rendu de l'entretien professionnel

VIVRE !

Concilier vie professionnelle et vie privée

Nos vies ne se limitent pas au travail. Chacun a besoin de temps pour ses loisirs, sa famille, ses amis, des activités associatives

BIEN COMMUN !

Une alternative à l'individualisme dans un souci de solidarité

La CFTC recherche le juste équilibre entre les intérêts particuliers légitimes de chaque personne et de chaque groupe et l'intérêt de la communauté.

HUMANISME !

L'hôpital est le lieu de l'humain par excellence.

Pour la CFTC, l'hôpital ne peut être traité comme une entreprise ! La prise en charge des personnes ne peut se résumer à des formules comptables.

INDEPENDANCE !

Apolitique, non confessionnelle et non catégorielle

La CFTC n'appartient ni ne soutient aucun parti politique.
Elle défend tous les agents sans distinction.

NOUS SOMMES SYNDICALISTES ET CONSTRUCTIFS

